

**Résumé de la présentation d'Antoine Dubé
à la Commission Spéciale
sur la loi électorale au Québec**

Les régions doivent être mieux représentées à l'Assemblée Nationale du Québec

Lévis, le 9 février 2006- Lors de sa comparution devant la Commission spéciale sur la Loi électorale au Québec, le président de la Société Nationale des québécoises et des québécois de Chaudière Appalaches, M. Antoine Dubé a rappelé les principales revendications du Mouvement National des Québécois dont son organisme fait partie et a fait valoir que selon lui les régions devraient être mieux représentées qu'elles le sont actuellement au Québec au chapitre de la représentation des partis.

Ainsi, il a rappelé les 5 principes que le M.N.Q. voudrait voir respecter dans la réforme du mode de scrutin :

- le maintien du lien des élus avec un territoire :
- une relative stabilité gouvernementale;
- l'assurance d'une représentation régionale ;
- la présence de tiers partis viables au Parlement;
- la progression dans l'application des réformes démocratiques.

En ce qui concerne la réforme du régime politique le MNQ considère que :

- des réformes importantes ne peuvent être entreprises qu'en temps opportun qu'avec l'approbation de l'ensemble des citoyens et des citoyennes;
- il serait important de considérer la pertinence d'une république québécoise ;
- les régions devraient être représentées de manière plus concertée et dynamique ;
- l'Assemblée nationale devrait primer sur les autres institutions
- l'adoption d'un mode scrutin qui assure mieux sa représentativité.

Quant à la loi électorale le MNQ propose que :

- l'intégration d'un cours d'éducation à la citoyenneté au secondaire et le renforcement du programme d'histoire pour mieux soutenir le droit de vote;
- la présentation obligatoire d'une carte d'identité avec photo pour exercer son droit de vote :
- l'encadrement du droit d'initiative populaire de façon à lui permettre de compléter nos institutions et non de les contrer;
- la création d'un conseil des citoyens et des citoyennes devant rendre compte de l'état de la démocratie et proposant des correctifs;
- une intervention plus poussée de l'état afin de protéger le droit à une information juste et nécessaire au plein exercice de la citoyenneté.

Par ailleurs, Antoine Dubé a fait part de ses réflexions personnelles quant aux particularités de la région de Chaudière Appalaches en disant qu'il trouvait anormal que cette région ne soit pas représentée actuellement par au moins un député du Parti Québécois. Pour lui chaque parti qui a récolté 15 % des voix dans une région devrait avoir au moins un représentant au Parlement.

Il s'oppose à ce que pour arriver à une proportionnalité régionale que la région de Chaudière Appalaches soit regroupée avec celle de la Capitale Nationale en raison de nos différences et du rattrapage encore à compléter par le Gouvernement du Québec en matière de services publics.

De plus, Antoine Dubé préconise que la désignation de la carte électorale se rapproche le plus possible des territoires de MRC reconnus actuellement au Québec afin de favoriser un maintien du sentiment d'appartenance chez les populations concernées. Mais pour corriger les distorsions, une légère proportionnalité pourrait être adoptée au niveau national pour ne pas dépasser le nombre de députés au-delà de 150. Il en reviendrait alors aux partis de s'assurer une meilleure représentation des femmes par exemple et de certains groupes importants dans la société.

En concluant, M.Dubé, qui a été député pendant 10 ans au Fédéral, a reconnu que la tâche des membres de la Commission spéciale sur la loi électorale n'était pas facile et que pour lui le statut quo était préférable dans ce cas à une réforme improvisée.